

**ARTELIA**  
Agence de Bordeaux / Le Haillan  
Parc Sextant – Bâtiment D  
6-8 av. des Satellites – CS 70048  
33187 Le Haillan Cedex  
Tel. : +33 (0)5 56 13 85 82

## COMPTE-RENDU MINUTES OF MEETING

Etude des aléas sur le bassin de risque du Marais Poitevin- Sud-Est de la Vendée

Comité de pilotage du 16/03/2021

De/From	Yousra Bencheqroun	Date	16/03/2021
			Relecture DDTM le 13/04/2021
E-Mail	yousra.bencheqroun@arteliagroup.com	Réf.	4352731
		Pages	1/3
Objet/Subject	<b>COMITÉ DE PILOTAGE RÉUNION DE PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE</b>		
	PJ : Présentation réalisée lors de ce comité de pilotage		

Nom/Name	Entité/Organisme/Entity	Présent Visio	Diffusion/Distribution /E-mail / Autre (other)
Grégory LECRU	Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte	X	X
Benjamin GAYRAUD	DDTM 85	X	X
Patrick MARTINEAU	DDTM 85	X	X
Marie Jeanne BENOIT	Maire de La Châtaigneraie	X	X
Damien CRABEL	Maire de la Tardière	X	X
Marc BLANCHARD	Représentant FNE Vendée		
Ludovic GUIAVARCH	SDIS	X	X
Nicolas BOUDESSEUL	DREAL Pays de la Loire	X	X
Daniel MOTTARD	Maire de Saint-Pierre-du-Chemin	X	X
Anouck BLAQUET	Adjointe à Saint-Pierre-du-Chemin	X	X
Nathalie RENOUX	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	X	X
Christian GUENION	Maire de Saint-Maurice-des-Noues	X	X
Olivier DESPRETZ	DST Vendée Eau	X	X
Laurent BARREAU	Maire de Cézais	X	X
Louis-Marie BRIFFAUD	Maire de Breuil-Barret	X	X
Justine PODER	CdC Pays de la Chataigneraie	X	X
Aurélie KAPEJA	Stagiaire ABF	X	X
Yves LE QUELLEC	France Nature Environnement Vendée	X	X
Antoine LYDA	ARTELIA	X	X
Yousra BENCHEQROUN	ARTELIA	X	X

M. Le Sous-Préfet de la Vendée introduit la séance en remerciant l'ensemble des élus et des acteurs locaux pour leur présence à ce Comité de Pilotage (COFIL) de lancement de l'étude des aléas sur le bassin de risque sud-est Vendée, sur le secteur de la Communauté de Communes Pays de la Châtaigneraie. Ce Copil devait se tenir en présentiel avec l'ensemble des 80 communes concernées par l'étude mais les services de l'Etat doivent s'adapter au contexte sanitaire particulier actuel. Ainsi, il a été décidé de réaliser ce COFIL en visio conférence et d'en réaliser un sur les 4 communautés de communes concernées par l'étude.

La DDTM donne ensuite la parole à chacun des participants à la visioconférence pour se présenter, et introduit la présentation en rappelant le contexte ainsi que les objectifs de l'étude menée par les services de l'Etat. Elle aura pour objectif de mettre à jour et d'affiner la connaissance du risque inondation sur le territoire en s'intéressant aux les phénomènes de crue, de ruissellement et de remontée de nappe. Il est indiqué que la submersion marine ne sera pas étudiée et sera seulement prise en compte comme un frein hydraulique. Il est précisé que les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) Bassin du Lay, Sèvre Niortaise, l'Aiguillon sur Mer et La Faute sur Mer ne seront pas révisés. Cette nouvelle connaissance permettra, le cas échéant, de réviser les Plans de Prévention des Risques inondations (PPRI) existants et/ou d'en prescrire éventuellement un ou des nouveaux PPR.

Les services de l'Etat expriment leur volonté de mettre en place un volet communication solide et ambitieux tout au long de cette étude des aléas avec la mise en place de nombreuses actions. Un site internet [www.ppri-sudest-vendee.fr](http://www.ppri-sudest-vendee.fr) est d'ores et déjà en ligne et sera mis à jour tout au long de l'étude en contenus ludiques et accessibles à tous les publics. Il est demandé aux élus de partager et de communiquer sur ce site internet afin que l'ensemble des concitoyens puissent participer, apporter leurs témoignages, poser leurs questions et donner leur avis sur cette étude des aléas inondations.

ARTELIA présente par la suite les quatre phases de l'étude et les actions de communication prévues.

Interventions des différents acteurs :

- La commune de Breuil-Barret souhaite recevoir un exemplaire du questionnaire.
- La CC du Pays de la Châtaigneraie fait savoir que des zonages sont en cours de création dans le cadre de l'élaboration du PLUi prévu pour 2022 et souhaite savoir les délais de la mise en conformité des documents de l'urbanisme avec la nouvelle connaissance des aléas. La DDTM précise que dès que la nouvelle connaissance des aléas est notifiée, celle-ci devra être prise en compte en rappelant que ce sera la connaissance la plus restrictive, entre la nouvelle connaissance des aléas inondations et le PPRI existant, qui devra être retenue (en attendant l'approbation du PPRI prévue en 2023).
- La commune de Breuil-Barret demande la date de la nouvelle connaissance des aléas. La DDTM indique que celle-ci n'aura pas lieu avant 2022. Elle sera notifiée à toutes les communes par un porter à connaissance, ainsi qu'un courrier d'information comportant une doctrine d'application. Des COFIL et COTEC sont également prévus.
- La commune de Breuil-Barret demande si le zonage sera fait pour l'évènement décennal jusqu'à l'évènement millénal. La DDTM explique qu'il est prévu d'étudier 3 événements à savoir un événement fréquent (d'occurrence 10 à 50 ans), moyen (d'occurrence centennale) et exceptionnel (d'occurrence 1000 ans). Ces événements seront utiles dans le cadre de la gestion de crise. ARTELIA rajoute que la détermination des aléas permettra de développer une connaissance large du fonctionnement du bassin versant en cas d'inondations. Le zonage réglementaire du PPRI s'appuiera

sur les résultats de l'événement centennal (ou proche du centennal), comme indiqué sur les guides nationaux.

- Vendée Eau propose de garder le format hybride pour les réunions publiques, même dans le cas où le risque sanitaire est réduit.  
ARTELIA fait remarquer que les difficultés techniques des visioconférences limitent les échanges et les rendent plus délicats. La proposition du format hybride reste à discuter avant les réunions. Le sous-Préfet et la commune du Cézais approuvent l'idée du format hybride.
- La commune de Breuil-Barret demande si le PPRI se limite à interdire les aménagements en aval, ou bien envisage des solutions potentielles pour limiter les inondations.  
La DDTM rappelle que le PPR a un but réglementaire et ne propose donc pas d'aménagements. L'enjeu de l'étude est de définir le bon scénario pour caractériser l'événement centennal pour tout le territoire. ARTELIA complète cette réponse en indiquant que le PPRI porté par les services de l'État a pour but de définir le risque sur le territoire et les prescriptions pour ne pas l'aggraver. Contrairement à un PAPI porté par les collectivités, il ne propose pas d'aménagements mais indique seulement ce qu'il est possible de faire ou non sur le territoire et sous quelles conditions. Les services de l'État précisent qu'une page sur le site internet dédié à l'étude, expliquant la différence entre les PPRI et les PAPI, sera réalisée.
- FNE Vendée demande si les évolutions qui se produisent sur le territoire (urbanisation, opérations de drainage, création de réserves, etc.) seront intégrés dans la définition des aléas.  
ARTELIA explique que la modélisation s'appuie sur une approche théorique basée sur les données physiques du terrain. Les outils de calculs sont ensuite réglés pour bien représenter les événements passés en se basant sur les retours de crues. Les microphénomènes sont représentés d'une manière simplifiée dans le modèle hydraulique, il est donc nécessaire de bien les mentionner sur les questionnaires déjà envoyés. ARTELIA rappelle qu'il s'agit d'une démarche collaborative. En effet, les résultats de l'étude pourraient être ajustés suite aux échanges.
- La DDTM invite les participants à communiquer autour d'eux du site qui est désormais fonctionnel, et fournir, s'ils peuvent, de l'information locale en appuyant sur l'onglet « je participe ». Ils peuvent également poser toutes leurs questions. ARTELIA propose de rajouter une page sur les questions les plus fréquentes et s'engage à faire un travail de vulgarisation et d'explication pour atteindre le plus grand nombre de public.
- Vendée Eau souhaite savoir qui seront les participants au COTEC. La DDTM indique que les différentes parties prenantes seront invités.

Pour conclure la réunion, le sous-préfet remercie les personnes présentes à ce COPIL et invite les communes à être les porte-paroles de cette étude afin de développer la culture du risque au sein de la population.

LE SOUS-PRÉFET DE FONTENAY LE COMTE

Grégory LECRU